

# Belfort, place de guerre et ville frontière dans la Révolution, 1791-1794

Autor(en): **Baradel, Yvette**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **92 (1989)**

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-555498>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Belfort, place de guerre et ville frontière dans la Révolution, 1791-1794

*par Yvette Baradel*

Belfort, fortifiée par le maréchal de Vauban entre 1687 et 1703, avait été promue au rang de place de guerre, alors qu'elle n'était, jusqu'alors, qu'un petit bourg du Sundgau. Elle était destinée à protéger la Franche-Comté vers le nord après la conquête de cette province par Louis XIV. Cette promotion lui avait valu d'être choisie ensuite comme chef-lieu d'une subdélégation qui allait jusqu'à Huningue et d'être devenue un carrefour commercial.

Cette place de guerre avait ceci de particulièrement important qu'elle était aussi une ville frontière face à la Suisse à l'est et à la principauté de Montbéliard à l'ouest, ce qui était d'ailleurs sa raison d'être. Dans leurs rapports annuels, les ingénieurs du Génie qui s'étaient succédé dans la place le soulignaient régulièrement. Nous lisons dans celui rédigé par l'ingénieur Meinrad de Golbéry en septembre 1791 : « Cette place tient avec Huningue la tête de la Haute Alsace. Elle est aux extrémités d'une ligne frontière qui borde les territoires des cantons de Basle, de Soleure et de la principauté de Porrentruy. Au couchant elle tient aussi l'extrémité d'une autre ligne frontière qui aboutit au château de Blamont et qui sépare la principauté de Porrentruy de la France. En suivant le tracé de notre frontière depuis Huningue jusqu'à Blamont, on voit qu'elle forme les deux côtés d'un triangle à peu près rectangle dont le grand côté compris entre Huningue et Belfort est de 13 lieues et dont le petit côté compris entre Belfort et Blamont est de 7 lieues. Belfort tient le sommet de ce triangle »<sup>1</sup>. Cette frontière était considérée comme dangereuse car elle pouvait éventuellement être forcée par une armée allemande qui violerait le territoire de Bâle ou celui de Porrentruy. Par contre, du côté de la principauté de Montbéliard, un tel danger n'existait pas.

Belfort était composée d'un château qui surplombait une ville fortifiée, entourée de trois courtines terminées chacune par une tour bastionnée. Elle logeait dans ses casernes environ 2000 soldats : un régiment d'infanterie et un régiment de cavalerie. C'était la garnison normale mais qui n'était pas toujours au complet. Les troupes de passage étaient logées chez l'habitant. La garnison dont les besoins

<sup>1</sup> A.G. Article 8, section 1, carton 2, N° 33. Mémoire du 12.09.1791.

étaient multiples avait attiré une population civile qui était passée de 1000 habitants environ en 1700 à 4400 en 1789. Les militaires représentaient donc un tiers de la population de la ville. Mais il fallait ajouter à ceux-ci les nombreux civils qui étaient d'anciens soldats retirés et exerçaient souvent une profession, surtout celles de cabaretier et de marchand.

Dans la ville résidaient trois administrations : celle du Roi, celle du Seigneur et celle de la Municipalité. La première était double, militaire et civile. L'administration militaire comprenait l'état-major de la place : un lieutenant du Roi, un major, un aide-major et un capitaine des portes. Il s'y ajoutait deux officiers du génie et deux officiers d'artillerie dont l'un était responsable de l'arsenal. L'administration civile royale était représentée par le subdélégué qui exerçait aussi la charge de commissaire des guerres. Le Seigneur était représenté par le bailli du comté de Belfort qui était d'ailleurs le subdélégué. Autour du tribunal de bailliage gravitait un grand nombre d'avocats inscrits au Conseil souverain d'Alsace installé à Colmar. Quant à la Municipalité, elle comprenait un maître bourgeois et huit conseillers. A cet ensemble administratif qui composait l'aristocratie de la ville, s'ajoutaient des représentants de l'Eglise catholique seule admise dans la cité : un chapitre de six chanoines et un couvent d'une douzaine de Capucins.

C'était donc une population composée en majorité de petits artisans et petits commerçants avec une minorité aristocratique d'administrateurs et d'hommes d'Eglise auxquels on peut ajouter quelques commerçants enrichis dans le commerce de commission.

Cette brève esquisse de la ville étant faite, notre intention est d'étudier l'attitude de l'armée confrontée aux nouveautés révolutionnaires et ses rapports avec les Belfortains qui les adoptaient. Pour cela nous avons pensé que la meilleure source était les procès-verbaux de la société des Jacobins de Belfort où se concentrait la vie politique de la ville. La société fut fondée en février 1791 et le registre, dans lequel ont été consignés les procès-verbaux, se termine sur une séance du 8 messidor an II (26 juin 1794)<sup>2</sup>. Nous devons donc nous borner à une période de quatre années, 1791-1794. Cette période, riche en événements, se scinde très nettement en deux parties, séparées par la déclaration de guerre d'avril 1792.

## L'ARMÉE ET LES AMIS DE LA CONSTITUTION

Dès 1787 certains Belfortains suivaient les événements politiques et s'intéressaient à la révolte des parlements. Mais ce ne fut qu'en février 1791 que les partisans du « nouvel ordre des choses » décidèrent de créer une société des Amis de la Constitution. Vingt-cinq personnalités que l'on peut considérer comme les fondateurs

<sup>2</sup> A.D.H.R. L765. Registre des Amis de la Constitution de Belfort.

de la société ont assisté à la première séance qui eut lieu le 17 février. Nous connaissons la profession de vingt et une d'entre elles. Il s'agissait de six marchands, quatre artisans, trois avocats, deux officiers, un aumônier, un apothicaire, un chirurgien, un architecte, un instituteur et l'organiste de l'église collégiale. Sur six personnalités qui furent élues présidents, cinq exerçaient la profession d'avocat et la sixième, celle de médecin. Les membres fondateurs se recrutaient donc en majorité parmi la bourgeoisie belfortaine. Nous ignorons le nombre des membres faute de liste. Mais en comptant les admissions nous arrivons à un chiffre de 165 ce qui représente 18 % des chefs de famille, la population s'élevant alors à environ 900 feux.

D'après l'article 13 du règlement de la société les discussions devaient porter «sur tout ce qui peut intéresser la liberté, l'ordre public et la constitution»<sup>3</sup>. Mais le but essentiel était de faire connaître la Constitution aussi bien chez les civils que chez les militaires comme cela était précisé dans un article réglementaire voté le 8 mars : «La société considérant que ce n'est qu'en répandant la lumière et en multipliant les instructions qu'on parviendra à affermir la constitution à laquelle elle est entièrement vouée a arrêté que les lundi, jeudi et samedi matin de chaque semaine il sera fait aux citoyens et soldats composant la garnison, en la salle ordinaire des assemblées, lecture des papiers, nouvelles les plus intéressants ainsi que des lettres, feuilles, adresses que la société recevra et dont la lecture pourra servir à l'instruction publique»<sup>4</sup>. En outre «au nom de l'humanité» la société voulait «venir au secours des misérables». Mais les membres de la société restaient des amis de l'ordre comme ils le précisaient le 5 mai : «La société considérant que s'il est important de faire cesser les abus d'autorité dans toutes les classes de citoyens, ils ne l'est pas moins de maintenir la subordination légitime surtout dans le militaire»<sup>5</sup>.

Des officiers demandèrent à être reçus membres. Parmi les fondateurs nous en voyons deux : l'aide-major, Jean-Baptiste Lapasset et un officier retiré, Jean-Pierre Stourm. Tous deux étaient nés à Belfort, l'un en 1725 et l'autre en 1730<sup>6</sup>. Le premier était fils illégitime d'un soldat, le second, celui d'un ingénieur du génie. Les deux étaient favorables aux nouveautés. Lapasset qui était franc-maçon avant 1789 a été un membre fidèle de la société jusqu'en 1794<sup>7</sup>. Quant à Stourm, nous connaissons ses opinions par une lettre qu'il écrivit en 1797 à Larévellière-Lépeaux alors qu'il était retiré dans le Jura à Montbouton. Il regrettait alors «d'habiter une contrée où le fanatisme, le royalisme et l'enthousiasme religieux règnent à outrance»<sup>8</sup>. Le 4 avril, le major de la place, Jean-Louis Guy de Villeneuve, fut à

<sup>3</sup>Id, p. 5.

<sup>4</sup>Id, p. 14.

<sup>5</sup>Id, p. 65.

<sup>6</sup>A.M.B. Série GG 9 à 36, registres paroissiaux. Naissances : Lapasset : 27.07.1725 et Stourm : 22.07.1730.

<sup>7</sup>B.N. FM<sup>2</sup> 161. Tableau des Bons Amis de la Miotte, 1785 et 1786.

<sup>8</sup>A.N. F<sup>7</sup>7347 N° 8950.

son tour admis comme membre. Originaire de Toulouse, ancien officier dans le régiment du Dauphiné, il avait épousé en 1770 une Belfortaine, fille du major de l'époque<sup>9</sup>. Il était bien vu de la société puisque, en juillet 1791 lors de la suppression des états-majors des places, le président, Sébastien Delaporte, proposa de faire une pétition à l'Assemblée nationale pour lui obtenir un traitement convenable ainsi qu'à Lapasset «après avoir fait l'éloge mérité des vertus civiques dont les frères Guy, major de la place, et Lapasset, aide-major, ont donné des preuves suivies depuis le commencement de la Révolution»<sup>10</sup>. Ce fut ensuite le tour de l'ingénieur du génie, Meinrad de Golbéry, au début du mois de juillet. C'était un Colmarien, fils d'un conseiller au Conseil souverain d'Alsace, âgé d'une cinquantaine d'années. Il avait servi en France mais s'était aussi rendu au Sénégal et en Amérique<sup>11</sup>. Il fut admis en grande pompe le 9 juillet : «Le sieur Golbéry ayant été annoncé à la société et aussitôt introduit, il y a été reçu avec de vifs applaudissements... Ayant ensuite demandé la parole, il a monté à la tribune. Le discours qu'il y a prononcé a manifesté ses sentiments sur la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et lui a mérité une approbation générale»<sup>12</sup>. Puis le 27 juillet, Golbéry parraina un nouveau membre, un capitaine d'artillerie. Ainsi l'état-major de la place entraînait peu à peu dans la société.

Cependant trois personnalités restèrent à l'écart. Le lieutenant du Roi disparut de Belfort dès 1789. Le commissaire des guerres qui était le subdélégué partit en février 1791 pour Paris, puis émigra<sup>13</sup>. Quant au garde d'artillerie, Jean-Pierre Tortel, qui était à Belfort depuis plusieurs années, s'y étant marié en 1782, il était en butte aux demandes répétées des gardes nationaux de la ville et des communes environnantes qui réclamaient des armes. Le garde d'artillerie n'acceptait naturellement d'en livrer que sur ordres supérieurs. Par suite il fut attaqué et traité en suspect par les membres de la société, porte-parole des gardes nationaux. Le 27 juillet, l'un d'entre eux déclara que «regardant le sieur Tortel comme suspect», il demandait «qu'il fut fait une pétition à la municipalité pour la prier de faire une vérification de l'état de l'arsenal» et en même temps un autre ajoutait : «qu'il demandait la destitution du sieur Tortel et qu'il invitait la société à s'occuper de cet objet»<sup>15</sup>. Jean-Pierre Tortel n'était cependant pas opposé aux idées nouvelles puisqu'il écrivait dans une de ses lettres que l'Assemblée nationale «avait établi le règne de la justice et de la liberté sur les ruines du despotisme et des abus»<sup>16</sup>.

<sup>9</sup> A.M.B. Série GG, ops cit. mariage Guy de Capy, 30.04.1770.

<sup>10</sup> A.D.H.R. L765, registre... ops cit. p. 138.

<sup>11</sup> A. Blanchard, *Dictionnaire des ingénieurs militaires*, Montpellier, 1981.

<sup>12</sup> A.D.H.R. L765, registre... ops cit. p. 141.

<sup>13</sup> A.D.T.B. 2El. Notariat Degé, procuration du 2.02.1791.

<sup>14</sup> A.M.B. Série GG... ops cit. mariage Tortel-Pencer, 30.09.1782.

<sup>15</sup> A.D.H.R. L765, registre... ops cit. p. 130.

<sup>16</sup> A.D.H.R. L511, lettre de J.-P. Tortel au directoire du district de Belfort, 6.08.1790.

Alors que la majorité des officiers de l'état-major paraissait accepter les transformations politiques, l'attitude de l'armée de ligne était plus mitigée et surtout celle de ses officiers. Quoiqu'il en soit, la société ouvrit ses portes aux militaires. Le 9 avril 1791 elle décida que «les officiers, sous-officiers et soldats des troupes de ligne en garnison en cette ville seraient invités à honorer la société de leur présence pendant ses séances en demandant au chef quelle serait l'heure la plus commode pour la lecture des papiers publics»<sup>17</sup>. Les soldats répondirent à l'invitation et furent admis comme membres par fournées, trente-neuf d'un coup par exemple le 29 avril. Les soldats semblaient surtout chercher auprès des Amis de la Constitution un soutien. Ils envoyaient des lettres ou faisaient intervenir un camarade pour se plaindre de leur sort. On lit à la tribune le 3 mai «une adresse du nommé Bussy soldat du cinquante deuxième régiment d'infanterie par laquelle il réclame les bons offices de la société pour se soustraire aux vexations détaillées de ses supérieurs»<sup>18</sup>. Le même jour un membre propose «de faire un résumé des décrets de l'Assemblée nationale concernant les troupes de ligne et qui éclaire la société sur la manière dont les subordonnés peuvent et doivent demander justice contre des chefs oppresseurs»<sup>19</sup>.

L'attitude des officiers était différente. Les uns refusaient les nouveautés et quittaient leur corps. Cela apparaît surtout en juin 1791 au moment de la fuite du Roi. Le 22 juin la société envisageait alors d'envoyer une adresse à l'Assemblée nationale «pour la prévenir de la désertion des officiers de notre garnison et la prier de rendre un décret pour leur remplacement, au fur et à mesure qu'il abandonnent leurs drapeaux»<sup>20</sup>. Rien ne fut fait puisque le 16 août le président lisait une nouvelle adresse destinée à l'Assemblée nationale dans laquelle il signalait «combien il y a de négligence et de mauvaise volonté de la part du Ministre de la guerre de faire ce remplacement»<sup>21</sup>. Les officiers qui demeuraient se tenaient à l'écart dans une attitude hostile. Un soldat dénonçait le 5 mai son capitaine et son sergent-major pour «leurs propos séditieux et injurieux à la société»<sup>22</sup>. Un officier, à la tête d'un détachement qui assistait à la brûlure d'un libelle sur la place d'armes, défendait «au tambour de battre la caisse en arrivant sur ladite place et aux soldats de porter les armes avant, pendant et après l'exécution»<sup>23</sup>. On ne voit les officiers assister aux séances que lors des fraternisations officielles. Il y en eut deux, l'une, le 9 mai, avec le 79<sup>e</sup> régiment d'infanterie ci-devant Boulonnais, l'autre le 13 juin avec le 50<sup>e</sup> régiment d'infanterie ci-devant Hainaut. Nous avons une description de la seconde :

<sup>17</sup> A.D.H.R. L765, registre... ops cit. p. 36.

<sup>18</sup> Id. p. 65.

<sup>19</sup> Id. p. 66.

<sup>20</sup> Id. p. 116.

<sup>21</sup> Id. p. 170.

<sup>22</sup> Id. p. 71.

<sup>23</sup> Id. p. 61.

«M. le Président a annoncé à la société que l'assemblée avait été convoquée extraordinairement pour recevoir dans son sein les braves soldats citoyens du 50<sup>e</sup> régiment ci-devant Hainaut qui allaient se présenter par députation de tous les grades pour recevoir de la société des cravates aux couleurs nationales et les substituer à celles qui étaient à leurs drapeaux... La députation fut annoncée. M. Gaston commandant le brave régiment était en tête. A sa suite on voyait des capitaines, lieutenants, sous-lieutenants, sous-officiers, caporaux, grenadiers, musiciens et tambours... La députation placée au premier rang, M. Mengaud président de la société adressa à ce brave régiment un discours... Le discours fini, le président offrit à M. Gaston les cravates nationales. Elles furent acceptées avec un applaudissement général. Ce digne et respectable chef ayant demandé la parole prononça un discours plein d'énergie, de patriotisme et de soumission aux vrais principes constitutionnels. Le discours fut accueilli par le plus vif applaudissement»<sup>24</sup>. Des discours furent encore prononcés et la députation se retira. Remarquons cependant que cette cérémonie semble avoir manqué d'enthousiasme.

Mais le contexte politique changeait peu à peu. La menace étrangère se précipitait. Depuis la fondation de la société, ses membres s'inquiétaient de ce qui se passait en Suisse et en particulier à Porrentruy. Dès le 15 mars 1792, ils déclaraient qu'il était «de la plus grande importance d'avoir une correspondance suivie sur les affaires de Porrentruy»<sup>25</sup> et on faisait appel à un négociant qui était aussi commissionnaire pour avoir des nouvelles. Le 21 mars ils accueillait la demande d'affiliation de la société de Delle qui venait aussi de se créer et lui demandaient de surveiller la frontière du Porrentruy et «de l'informer exactement de tout ce qui viendra à votre connaissance et qui méritera quelque attention»<sup>26</sup>. En effet l'évêque de Bâle qui résidait à Porrentruy faisait appel à des troupes autrichiennes. En mars un membre du district de Belfort écrivait au directoire du département du Haut-Rhin: «Je viens d'être informé que l'Empereur a enfin obtenu de la ville de Bâle, par le moyen de son envoyé, le passage de quelques troupes dans les états de cette république et que déjà 200 hommes sont arrivés sur les terres de Porrentruy»<sup>27</sup>. Entre temps, la région de Belfort se préparait à la guerre. Les communes réclamaient des armes. En novembre un membre de la société émit l'idée de proposer à la garde nationale «de former dans son sein une compagnie de jeunes gens pour apprendre la manœuvre du canon». Un artilleur présent dans la salle offrit «tous ses soins et ceux de ses camarades pour l'instruction de cette compagnie de jeunes gens» mais il faisait remarquer «le refus qu'éprouvaient les canonnières de la part du

<sup>24</sup>Id. p. 104-105.

<sup>25</sup>Id. p. 20.

<sup>26</sup>Id. p. 23.

<sup>27</sup>A.D.H.R. L552.

garde d'arsenal de cette ville à obtenir les matières nécessaires à leurs travaux sur les bons de leur chef»<sup>28</sup>.

En même temps l'armée se transformait. Pour pallier les insuffisances de l'armée de ligne, le gouvernement fit appel, à partir de juin 1791, à des gardes nationaux volontaires qui formèrent des bataillons indépendants. A Belfort, des membres de la société s'enrôlèrent dont un des présidents, l'avocat Antoine-Xavier Mengaud, futur général. C'était une armée nouvelle qui apparaissait, entièrement gagnée, elle, aux idées révolutionnaires.

La déclaration de guerre de la France au roi de Bohême et de Hongrie, en avril 1792, ne fut pas une surprise pour les Belfortains mais elle provoqua une transformation dans les mentalités.

## L'ARMÉE ET LES DÉFENSEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Les Amis de la Constitution tinrent encore leurs séances jusqu'au 7 août 1792 avec une interruption entre le 5 mai et le 24 juillet. C'est par une lettre envoyée par Sébastien Delaporte, un des anciens présidents de la société, alors député à la Législative, que la société apprit la déclaration de guerre. Belfort était aux premières loges car l'armée française s'apprêtait à envahir le pays de Porrentruy. Les Amis de la Constitution s'intéressèrent immédiatement aux opérations militaires. Un Belfortain, le général Ferrier, commandait alors l'armée du Haut-Rhin mais il était question de le remplacer. La société vota une motion réclamant le maintien de Ferrier : « considérant que M. Ferrier est investi de la confiance publique tant de la part des citoyens que des volontaires et des troupes de ligne, que le vœu général est de combattre sous ses ordres immédiats »<sup>29</sup>. Deux généraux furent mis à la tête de l'expédition : Custine et Ferrier. Or ceux-ci vinrent à la société le 26 avril et d'après le procès-verbal ci-après : « Le général Custine a rendu compte aux citoyens des dispositions par lui prises pour occuper incessamment le pays de Porrentruy en exécution des traités entre les deux puissances. Il a ensuite protesté de son zèle et de ses sentiments patriotiques »<sup>30</sup>. Cet empressement d'officiers supérieurs à venir à la société et à lui rendre des comptes était chose nouvelle. Une autre nouveauté fut la nomination de commissaires civils pour accompagner l'armée dans son expédition. Effectivement la veille de l'expédition, le 28 avril, le procès-verbal signalait : « M. Jeanneau (probablement Johannot), commissaire et président du département du Haut-Rhin pour accompagner les généraux dans leurs opérations militaires et les appuyer de l'autorité administrative, a demandé la parole et a dit que

<sup>28</sup> A.D.H.R. L765, registre... ops cit. p. 223.

<sup>29</sup> Id. p. 243.

<sup>30</sup> Id. p. 245.



l'étendue des fonctions qui lui sont confiées exigeait des collaborateurs et qu'il priait la société de lui donner des membres de son sein pour concourir au succès de ses travaux»<sup>31</sup>. Deux Belfortains furent désignés, un avocat, Jean-Pierre Boillot, procureur de la commune, et un architecte, Meinrad Strolz.

On ne peut parler ici de collaboration entre civils et militaires mais plutôt d'une emprise du pouvoir civil sur les militaires et une telle situation va se confirmer peu à peu. En effet dès le 5 mai la société votait une pétition à l'Assemblée nationale «pour obtenir qu'elle nomme des commissaires civils pour surveiller les opérations des généraux de nos armées»<sup>32</sup>.

Belfort voyait en même temps arriver des bataillons de la nouvelle armée des volontaires nationaux. Celui de la Corrèze, annoncé par la société d'Auxonne, était accueilli par celle de Belfort qui témoignait «sa satisfaction de le voir destiné à défendre la frontière de Porrentruy»<sup>33</sup>. L'atmosphère se transformait ainsi peu à peu. Avec la guerre, de nouveaux rapports entre civils et militaires s'instauraient et une armée nouvelle naissait.

Le 7 août 1792, les Amis de la Constitution se séparèrent. Six mois après, le 6 février 1793, c'était la société des Amis de l'Égalité et de la Liberté qui se constituait. Le 16 février elle décida de prendre le nom de «société des Défenseurs de la République une et indivisible». Les membres qui se qualifiaient de «vrais républicains» étaient au nombre de cinquante. Parmi eux, on retrouvait quatorze membres fondateurs de la société des Amis de la Constitution. Dans ces cinquante on distinguait aussi quelques groupes importants: onze artisans, onze marchands et aubergistes, huit membres du personnel de l'hôpital militaire: médecins, chirurgiens, directeur et commis, six avocats et huissiers. Ce furent les médecins, chirurgiens et pharmacien de l'hôpital militaire qui menèrent la société jusqu'au mois de novembre. Mais celle-ci ne paraît pas avoir eu beaucoup de succès. En effet on ne compte qu'une vingtaine d'admissions durant cette période. L'explication de cette abstention nous est donnée par un membre qui déclarait le 11 juillet: «La société de cette ville est presque déserte, pas un membre des corps constitués des districts et tribunal, pas un de nos capitalistes, marchands ou négociants, même une très petite partie de la municipalité, enfin très peu de gens aisés: il n'y a que les vrais sans-culottes, la classe d'ouvriers malgré le besoin de leur travail qui soutiennent et fréquentent la société»<sup>34</sup>. Nous voyons que la société trop populaire avait fait fuir la bourgeoisie de la ville. Cela nous est confirmé par le général Eickmeyer qui prenait son commandement à Belfort à l'automne 1793: «Toutes les personnes de bonne

<sup>31</sup>Id. p. 246.

<sup>32</sup>Id. p. 249.

<sup>33</sup>Id. p. 246.

<sup>34</sup>Id. p. 284-285.

éducation et de sens moral s'étaient retirés de la société populaire et avaient cédé la place à une bande illettrée qui agissait sous l'influence de quelques arrivistes avides de pouvoir et d'argent »<sup>35</sup>.

Mais à la fin du mois de novembre la société fut prise en mains par deux représentants en mission, Jean-Marie Hérault de Séchelles et André Foussedoire. Ces derniers nommèrent douze membres qui en cooptèrent vingt-trois autres et la société prit le nom de société populaire. Mais ce noyau de jacobins n'était pas très « populaire ». En effet il n'y avait que quatre artisans sur trente-cinq membres, moins qu'en février. Le reste comprenait le personnel de l'hôpital militaire, des marchands connus et des hommes de loi. Des Belfortains demandèrent à nouveau à être admis et la société reprit une certaine activité. Une liste des membres de la société du 3 frimaire an III (23 novembre 1794) signale 139 membres<sup>36</sup>.

Qu'ils soient issus du peuple ou bourgeois, ces Jacobins avaient un état d'esprit différent de ceux de 1791. La société était considérée par ses membres comme « un tribunal d'opinion »<sup>37</sup>. Le 28 ventôse an II (18 mars 1794), était lu à la tribune un rapport de Saint-Just qui définissait le rôle des sociétés populaires « qui ont le droit de juger les fonctionnaires publics et même les représentants ». L'orateur ajoutait : « les sociétés populaires ont le droit de réclamer contre toute autorité quelconque qu'elles verraient abuser de ses pouvoirs, les outrepasser ou rester en deçà »<sup>38</sup>. Par suite, l'essentiel des délibérations porta sur l'attitude des responsables civils et militaires de la place. Les procès-verbaux fourmillent de dénonciations. Celles qui visaient des militaires aboutirent au déplacement du garde d'artillerie Jean-Pierre Tortel, à la démission de l'ingénieur du Génie Meinrad de Golbéry. Le capitaine du Génie Legrand qui avait pourtant été élu président, fut accusé « d'être un faux patriote, un feuillant, un fédéraliste enfin un homme plus que suspect »<sup>39</sup>. Il réussit à se disculper grâce à des amis.

Avec ce nouvel état d'esprit ambiant, quelle fut l'attitude de l'armée ? Il faut dire que la situation de Belfort, toute proche de la zone des combats, avait provoqué de grands changements. Belfort était devenu un des principaux entrepôts de l'armée du Rhin et fournissait vivres et munitions jusqu'à Landau. Il y avait un va-et-vient de blessés qui étaient soignés à l'hôpital militaire, de régiments qui faisaient étape. Il n'y avait plus ni état-major, ni garnison stables. Les administrateurs du district estimaient le 16 fructidor an II (3 septembre 1794) que « pendant la deuxième année républicaine, il a été logé chez les citoyens de la commune de Belfort au-delà de quatre cent mille hommes de troupes républicaines »<sup>40</sup>.

<sup>35</sup> *Mémoires du général Eickmeyer*. Bibliothèque municipale, Colmar, ms N° 979, p. 34.

<sup>36</sup> A.D.H.R. L119.

<sup>37</sup> A.D.H.R. L765, registre... ops cit. p. 427.

<sup>38</sup> Id. p. 429.

<sup>39</sup> Id. p. 438.

<sup>40</sup> A.D.H.R. L105.

A la société que se passait-il ? Des militaires qui résidaient un certain temps dans la ville se faisaient inscrire. Ce fut le cas du corps médical de l'hôpital. Le médecin Jean-Joseph Feltin qui exerçait déjà avant 1789 était un jacobin fidèle depuis 1791. Il avait à ses côtés de jeunes élèves chirurgiens, nouveaux venus. Certains d'entre eux exercèrent les fonctions de président mais une partie succomba à une épidémie de typhus en février 1794. Ajoutons le général Eickmeyer qui commanda la place de l'automne 1793 à la fin de l'année 1794 et le capitaine du Génie Legrand. Tous deux étaient de sincères républicains. Le premier, Mayençais d'origine, était passé au service de la France en 1792. Quant au second nous connaissons ses idées en lisant ses rapports. Dans celui de décembre 1793, il écrivait à propos d'un ouvrage de fortification de Belfort appelé « Tour des Bourgeois » : « Il n'y a aujourd'hui pas plus de bourgeois que de nobles »<sup>41</sup>.

Par contre nous voyons très peu de militaires de l'armée de ligne à cause de la rotation incessante des régiments. Ceux qui apparaissent sont les volontaires nationaux. Le 6 février 1793 la vice-présidence fut donnée au commandant du 3<sup>e</sup> bataillon du Puy-de-Dôme. Mais ce dernier refusa le lendemain car « la loi lui faisait défense d'accepter la vice-présidence »<sup>42</sup>. On voit le commandant du 9<sup>e</sup> bataillon du Doubs rédiger une pétition à la demande de la société<sup>43</sup>. Mais on ne voit plus d'admission de soldats par fournées comme en 1791.

Ce qui nous paraît intéressant et nouveau, ce sont les rapports que la société entretint avec les officiers supérieurs qui commandaient dans le Haut-Rhin. Nous prendrons comme exemple les lettres échangées entre elle et le général Beauharnais. Le 1<sup>er</sup> août 1793, alors que l'idée de la levée en masse était déjà dans l'air, la société écrivit à ce général pour lui proposer une aide militaire : « Citoyen général, La reddition de Mayence nous a affligés sans abattre notre courage. Nos revers sont les avant-coureurs de nos succès puisqu'ils vont enfin décider le développement de toutes les forces nationales... Le pays humide en face d'Huningue est hérissé de redoutes et couvert de bois. On présume que le nombre des satellites qui le garde n'est pas considérable ; mais les assiégeants de Mayence ne pourraient-ils pas le renforcer ? Avant l'arrivée de ces nouveaux ennemis ne pourrait-on pas tenter le passage pour détruire les redoutes, brûler les bois et mettre enfin le pays totalement à découvert. Cette expédition garantirait pour longtemps cette partie de la frontière. Nous vous offrons les moyens qui sont en notre pouvoir pour ajouter à ceux qui sont déjà à votre disposition. Les gardes nationales des deux départements du Haut-Rhin peuvent se réunir à petit bruit et occuper les différents camps qui sont le long du Rhin et dans le département du Mont Terrible. Les troupes qui les occupent en ce moment se porteraient en avant soutenues par les gardes nationales de

<sup>41</sup> A.G. Article 8, section 1, carton 3, N° 7.

<sup>42</sup> A.D.H.R. L765, registre... ops cit. p. 256.

<sup>43</sup> Id. p. 266.

sorte que dans moins de trois jours vous pourriez disposer de 60 000 hommes, nombre plus que suffisant pour l'expédition. Nous sommes tous prêts à marcher et nous n'attendons que vos ordres. Si cette expédition peut s'accorder avec les dispositions générales que vous avez arrêtées, nous vous prions instamment d'en presser l'exécution.»

Le général Beauharnais leur répondit le 5 août par une longue lettre dans laquelle il traitait successivement des opérations militaires et de sa situation personnelle. Il refusait l'aide proposée avec diplomatie: «Je comptais bien profiter de l'ardeur et du courage des gardes nationales du département du Haut-Rhin en leur destinant le service des places... La capitulation honteuse et inattendue de la garnison de Mayence a déjà fait refluer vers nos frontières les hordes d'esclaves qui entouraient cette place. L'armée que je commande se voit dans la nécessité de se tenir momentanément sur la défensive». Il annonçait ensuite son départ de l'armée du Rhin: «Mon dévouement à la cause de la Liberté est sans borne... Aujourd'hui une mesure générale de proscription contre tous les ci-devant paraît être demandée et regardée comme un moyen nécessaire d'assurer le succès des armes de la République. Quoique je ne puisse approuver une mesure générale qui confond des amis de la République avec des détracteurs de la Révolution, j'ai cru devoir prier la Convention par la lettre que je lui ai écrite et dont je vous envoie copie, de me remplacer dans le commandement de l'armée, afin d'éviter la défiance que la mesure invoquée pourrait faire naître jusqu'au moment où elle sera adoptée contre un chef républicain, entaché du péché originel et qui, pour faire le bien, a besoin essentiellement de la confiance de ses frères d'armes»<sup>44</sup>.

Cette réponse du général Beauharnais nous montre combien les officiers chargés de responsabilités tenaient compte des sociétés de Jacobins et cherchaient leur appui, s'empressant de leur répondre et fournissant toutes les explications nécessaires. Certains paraissent le faire par amitié, comme le général Antoine-Xavier Mengaud, un des fondateurs de la société qui donnait des nouvelles des opérations militaires et assistait aux séances quand il était à Belfort. D'autres songeaient à leur carrière comme cela semble être le cas du général Ferrier que les représentants en mission jugeaient de la manière suivante: «Son patriotisme est très prononcé... il a l'activité nécessaire pour son service militaire... il a, comme la presque totalité de ses confrères, le défaut de parler de lui avec trop de complaisance et de manifester une ambition d'avancement qui paraît insatiable»<sup>45</sup>. D'autres généraux enfin les craignaient. C'était le cas du général Eickmeyer dont nous connaissons déjà l'opinion sur la société des Jacobins et qui manœuvra pour essayer de la neutraliser comme

<sup>44</sup>Id. p. 291 à 296.

<sup>45</sup>A. Aulard, *Recueil des Actes du Comité de Salut public avec la correspondance des représentants en mission*, Paris, 1889. Tome I, p. 195: rapport des commissaires aux frontières du Doubs, Blamont, 27 octobre 1792.

il nous le montre dans ses Mémoires: «Pour ne pas devenir la victime de ces méchantes gens, il n'y avait que la ressource de prendre part à leurs délibérations. Avec mon général adjoint j'entraî comme membre dans la société, l'ingénieur commandant et le commissaire des guerres firent de même et bientôt tous les fonctionnaires publics suivirent notre exemple. Il y avait parmi eux de bons orateurs qui réussirent à faire valoir leur opinion et en particulier à empêcher que, aux jours des décadis où la plupart des votants étaient échauffés par le vin et ne se possédaient plus, aucune décision révolutionnaire ne fût prise. Mais ils rencontrèrent chez les fonctionnaires de l'administration et de la santé de l'hôpital militaire, une bande de Jacobins fous furieux, des opposants dont il n'était pas facile de se débarrasser»<sup>46</sup>.

\* \* \*

En conclusion, comment une place de guerre où cohabitaient civils et militaires a-t-elle vécu les événements révolutionnaires? Au cours des deux périodes que nous avons distinguées la situation s'est transformée.

Avant 1792 une partie des civils comme une partie des militaires adhèrent à la Constitution. La société des Amis de la Constitution les réunit. Les militaires étaient représentés par des soldats qui cherchaient dans la société un soutien et par des officiers adhérents des Lumières.

Après 1792 cet accord disparut. La société resta fidèle aux ordres de Paris et adopta la politique du Comité de Salut public. Mais les militaires, du moins les officiers, nous ont paru plus réticents. Ils rejetaient le régime de la Terreur. Nous prendrons deux exemples, celui du général Eickmeyer que nous connaissons déjà et celui du général Kléber qui, tous les deux, étaient de sincères républicains. Le premier rejetait la Terreur comme source d'anarchie. C'est ce qu'on peut lire dans ses Mémoires: «L'anarchie qui s'étendait en France se répandit aussi parmi les troupes et le Comité de Salut public ne manqua pas de leur appliquer le système de Terreur devenu tout puissant. Un grand nombre de journaux, de décisions et de feuilles volantes recommandant la violence et la cruauté et bien propres à saper toute discipline militaire journallement envoyés à l'armée pour être répartis entre les soldats ne demeurèrent pas sans effet»<sup>47</sup>. Quant au général Kléber, d'après le témoignage d'un de ses amis, le chanoine Jacques Lubert: «il fut, dès le premier jour, très attaché à la révolution, mais à cette révolution philosophique telle qu'elle s'annonça et continua les premières années et non à celle que des scélérats imaginèrent et firent régner si longtemps»<sup>48</sup>. En particulier l'exécution du général Custine

<sup>46</sup> *Mémoires du général Eickmeyer*, p. 34-35.

<sup>47</sup> *Id.* p. 25.

<sup>48</sup> Lubert d'Héricourt, *La vie du général Kléber*, Paris 1801. Copie à la bibliothèque municipale de Belfort, p. 18.

creusa un fossé entre Robespierre et le corps des officiers supérieurs. Kléber et son ami Lubert assistèrent au procès et le jugèrent ainsi : «Le procès de cet infortuné général étant un de ces grands spectacles que les jacobins aimaient à donner de temps en temps, parce qu'ils les croyaient propres à inspirer, à répandre la terreur et à la porter jusque dans nos armées, ils prenaient à tâche de lui donner le plus grand éclat... Les chefs de l'armée de Mayence qu'on croyait animés contre Custine, parce qu'on publiait hautement qu'il les avait trahis, abandonnés lâchement et vendus aux Prussiens... trompèrent l'attente des jacobins car ils ne dirent rien à la charge du général accusé»<sup>49</sup>.

On peut dire que la Révolution, au fil des événements intérieurs et extérieurs présente de nombreuses facettes. Elle a été aussi vécue différemment par les civils et par les militaires. Comme nous l'avons vu, les civils et les militaires n'ont pas toujours ressenti les choses à l'unisson. En tout cas, à Belfort, les événements ont été vécus, nous pourrions dire de façon exemplaire, par une population très mêlée aux militaires et rendue très sensible aux événements et aux menaces extérieures à cause de la proximité de la frontière. Les militaires et surtout les officiers, quand ils n'ont pas émigré, ont accepté le «nouvel ordre des choses» puis la République. Ils se sont cependant montrés quelquefois réticents et ont souvent tenté de calmer les ardeurs des civils, attachés qu'ils étaient, de par leurs fonctions, à l'ordre et à la discipline.

*Yvette Baradel*

<sup>49</sup> *Id.* p. 26.

## NOTES

### *Abréviations:*

A.N.: Archives nationales.

A.G.: Archives du Génie, Vincennes.

A.D.H.R.: Archives départementales du Haut-Rhin.

A.D.T.B.: Archives départementales du Territoire de Belfort.

A.M.B.: Archives municipales de Belfort.

B.N.: Bibliothèque nationale.

## BIBLIOGRAPHIE

- Y. BARADEL, *Belfort au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Belfort, Société belfortaine d'émulation, 1983.
- Y. BARADEL, «La société des Amis de la Constitution de Belfort» in *Mélanges offerts à Raymond Oberlé*, Slatkine, Genève, 1983.
- Y. BARADEL, *Belfort, de l'Ancien Régime au siège de 1870*, thèse de doctorat d'Etat, Strasbourg, mai 1989 (dactylographiée).